Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260210-10_2026_02_10-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN Communauté
5 communes, 1 territoire

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 10 FEVRIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi dix février, le Conseil communautaire légalement convoqué le mardi trois février s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle Jean-Pierre Calloch en Plouhinec en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	LE VAGUERESSE	Serge	Présent
	LE ROMANCER	Michèle	Présent
	THIEC	Yves	A donné pouvoir à Christelle Brizoual
	DESPRÉS	Gaëlle	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente
	DEMÉ	David	A donné pouvoir à Michèle Le Romancer
	LE PALLEC	Jean-Marc	A donné pouvoir à Annick Stéphant
	KERAUDRAN-STÉPHANT	Annick	Présent
MERLEVENEZ	LE BOSSER	Bruno	Absent
	PARÉ	Martine	Présente
	KERZERHO	Sylviane	Présente
	LE BLIMEAU	Didier	Présente
	CONGUISTI	Yvan	Absent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-Pierre	Présent
	GAIVORT	Renée	Présente
SAINTE-HÉLÈNE	PERREL	Christèle	Présente
	RAOUL	Yann	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présent
	SANCHEZ	Stéphane	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
	HEMONIC	Alexandra	Présente
	LE GUYADER	Philippe	Présent
	FILLON	Thomas	Présent
	LE SERREC	Véronique	Présente
	LE QUER	Marie-Christine	Présente
	LE GOFF	Ludovic	Absent

Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Représentés : 4 Votants : 24
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Véronique LE SERREC

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260210-10_2026_02_10-DE

10. Renouvellement de la convention avec l'ADIL du Morbihan

Rapporteur : Martine PARE

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), en plus de son activité d'information aux usagers, assure une activité d'observation des territoires.

A partir d'un travail de collecte des données, réalisé en interne à l'ADIL, un certain nombre d'informations sont mises à destination du public :
- Les niveaux de loyers du parc privé Présentés par territoire sous forme de "fiche-loyer" disponibles sur le site internet et dans les centres de Vannes et Lorient ;
- L'offre de terrains à bâtir en lotissement et Z.A.C. consultable sur le site internet et disponible sous forme de fiche-papier aux centres de Vannes et Lorient ;
- L'offre de logements neufs recensée par territoire et consultable sur le site internet.

L'observatoire apporte également une réponse aux besoins des partenaires avec une information gratuite sur la démographie, le parc de logements, les marchés du logement. Ces données sont disponibles sur le site internet et via la publication d'études, de note de conjoncture et de tableaux de bord.
Un accompagnement des territoires est proposé pour l'observation de l'habitat dans la durée (SCOT, PLH), pour des analyses (pré-diagnostics, contribution à toute démarche territoriale), pour des interventions ponctuelles ou annuelles dans le cadre des observatoires locaux par pays.

L'ADIL n'a aucune fonction commerciale ou de négociation, ni une mission de bureau d'études. Son rôle s'attache aussi à orienter le public et les collectivités vers les organismes spécialisés et les professionnels compétents.

BBO Communauté a un partenariat avec l'ADIL depuis 2017. Il permet principalement d'obtenir des chiffres-clés (démographie, logement, construction neuve, parc locatif, etc.) par territoire, ou de contacter les chargées d'études pour une réponse personnalisée.

Il est proposé de reconduire ce partenariat pour les 3 prochaines années, soit jusqu'au 31 janvier 2028. Le montant de cotisation annuelle fixe de 6 045 € est calculé sur la base de la population INSEE (18 317 habitants) et d'un prix par habitant de 0,33 €.

Aucune observation particulière n'est formulée.

Après avoir délibéré, les Elus présents et représentés décident à l'unanimité :
_ **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention de partenariat avec l'ADIL jusqu'en 2028 ;
_ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la Présente délibération.

Pour : 24	**Contre** : 0	**Abstention** : 0

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260210-10_2026_02_10-DE

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 18 février 2026;
- Sa publication électronique le 18 février 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Merlevenez, le 16/02/2026

La Présidente,

Sophie LE CHAT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLAVET BELLEVUE OCÉAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260210-10_2026_02_10-DE